



PREFET DE LA SARTHE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)

ARRACHAGE DE HAIES



Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : **mon projet qui nécessite un arrachage de haies situées dans un site Natura 2000 est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Il doit être utilisé pour des travaux qui ne présentent pas ou très peu d'incidences sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet dans ce cas, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. Il fait alors office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Dans le cas contraire, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire doit être rempli par **le maître d'ouvrage du projet** qui trouvera en page 4 des adresses de sites internet utiles. Il peut également obtenir des informations utiles en contactant l'animateur du site Natura 2000 concerné, Cf. p4.

Pour qui ?

Ce formulaire doit être déposé à la préfecture de la Sarthe qui le transmettra, **pour instruction, à la direction départementale des territoires qui dispose de 2 mois pour répondre.**

Documents disponibles sur le site des services de l'Etat dans le département de la Sarthe, Cf. p 4 :

- Un guide méthodologique relatif à la procédure d'évaluation des incidences
- Une note de cadrage précisant le champ d'application de la procédure d'évaluation des incidences dans le cas de l'arrachage de haies
- Un document permettant l'identification des arbres abritant ou susceptibles d'abriter des individus de Pique-prune, Grand Capricorne du Chêne ou Lucane Cerf-volant

Coordonnées du maître d'ouvrage :

Nom (personne morale ou physique) :

.....

Adresse :

.....

Commune et département

.....

Téléphone : Fax :

Email :









Qualité : exploitant agricole propriétaire propriétaire exploitant

1. Localisation du projet d'arrachage

Commune :

Joindre un plan de situation au 1/25000, une photographie aérienne du projet d'arrachage et une photographie récente des haies. Les haies concernées par le projet d'arrachage doivent être surlignées et numérotées sur la photographie aérienne.

Sites Natura 2000 de la Sarthe concernés:

Alpes mancelles	
Bocage à <i>Osmoderma eremita</i> au nord de la forêt de Perseigne	
Bocage à <i>Osmoderma eremita</i> entre Sillé le Guillaume et Grande Charnie	
Châtaigneraies à <i>Osmoderma eremita</i> au sud du Mans	
Haute vallée de la Sarthe	
Vallée du Loir de Vaas à Bazouges	
Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan	
Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosne et forêt de Perseigne	

2. Justification du projet d'arrachage :

(ouverture de parcelle, agrandissement de parcelles, changement de culture,...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Description des haies à arracher

a. Structure des haies à arracher

Numéro de haie	Longueur (m)	Haie connectée ? ¹		Structure de la haie ²		
		oui	non	Arbre de haut jet	Cépées	Arbustes
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

¹ La haie est-elle reliée avec une autre haie ou un bois ?

² Vous pouvez cocher plusieurs cases

b. Intérêt écologique particulier de la haie

Numéro de haie	Présence d'arbres têtards			Présence d'arbres à cavité			Présence d'arbres troués ³ ?		
	O/N	Nombre	Essence(s)	O/N	Nombre	Essence(s)	O/N	Nombre	Essence(s)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

³ Cad des arbres avec des trous d'émergence de Grand capricorne, voir le document d'identification des arbres abritant ou susceptibles d'abriter des individus de Pique-prune, Grand Capricorne du chêne ou Lucane Cerf-volant

Si vous avez indiqué oui dans l'une des cases du tableau, contactez l'animateur du site Natura 2000 afin qu'il vous apporte une réponse à la question suivante :

Votre projet va-t-il conduire à la destruction d'un ou plusieurs arbre(s) abritant des individus de Pique-prune ou de Grand capricorne du Chêne ?

NON

OUI : Espèce(s) présente(s) et nombre d'arbres concernés :

4. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur les espèces suivantes : Pique-prune, Grand Capricorne du Chêne ou Lucane cerf-volant à l'échelle d'un site Natura 2000?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces , doit être transmis à la préfecture de la Sarthe.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage et remis à la préfecture de la Sarthe.

A :	,le :
Signature :	Cachet :

Nb : Rappel des pièces à joindre :

- Carte au 1/25 000e de localisation de la zone présence des haies à arracher
- Une photographie aérienne sur laquelle sont numérotées les haies à arracher
- Une photographie récente des haies à arracher

Contacts :

- Animateurs du site Natura 2000 (coordonnées sur le site sarthe.gouv.fr, Cf. ci-dessous)

- Direction Départementale des Territoires (DDT)
 Service Eau Environnement
 19 boulevard Paixhans
 CS 10013
 Pôle administratif de Paixhans
 72042 Le Mans Cedex 9
 Mr Larduinat : 02.72.16.41.72

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Sur le portail des service de l'Etat dans le département de la Sarthe :

sites Natura 2000: <http://www.sarthe.gouv.fr/sites-natura-2000-dans-la-sarthe-r224.html>

évaluation des incidences Natura 2000: <http://www.sarthe.gouv.fr/evaluation-des-incidences-a1826.html>

- Sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=259

- Sur le site internet cartographique de la DREAL des Pays de Loire :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/index.php?>

[map=R_MILIEUX_NATURELS_L93_R52.map&service_idx=26W](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/index.php?map=R_MILIEUX_NATURELS_L93_R52.map&service_idx=26W)

- Sur le site internet du ministère de l'écologie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

- Sur le site Internet de Géoportail :

<http://www.geoportail.fr>